

Date de dépôt : 6 mai 2008

Rapport

de la Commission de contrôle de gestion chargée d'étudier le rapport d'activités de la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites pour l'année 2005

Rapport de M^{me} Véronique Pürro

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Slatkine, la Commission de contrôle de gestion a consacré trois séances, les 24 avril, 15 mai, et 19 juin 2006, à l'examen du rapport d'activités de la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites pour 2005. Durant ses travaux, la commission a bénéficié de la collaboration de M. Audria, secrétaire scientifique de la commission, ainsi que de M^{mes} Bouillou Levitre et Schneiter, procès-verbalistes.

Le rapport d'activités de la Commission de surveillance

Pour mémoire, le rapport RD 625, déposé au secrétariat du Grand Conseil le 13 février 2006, a pour objectif de décrire les activités de l'autorité cantonale de surveillance durant l'année écoulée.

Dans ce sens, le rapport aborde les sujets suivants s'agissant des deux Offices : la mise en place de contrôleurs de gestion au sein de chaque office, le placement du service des ventes sous la seule responsabilité des préposés, la question des gérances légales, l'examen des cas de ventes de gré à gré, ainsi que la refonte informatique.

Concernant l'Office des poursuites, le rapport s'attarde notamment sur la problématique récurrente des délais dans lesquels les commandements de payer sont établis puis notifiés, la collaboration avec La Poste Suisse pour la notification des actes de poursuite, la mise sur pied d'un nouveau poste de

réviseur, analyste comptable et le manque de ressources dans certains secteurs, tel que celui des saisies.

Les travaux de la Commission de contrôle de gestion

Audition de l'autorité de surveillance

M^{me} Weyenet et M. Martin, auditionnés le 24 avril 2006, présentent leur rapport en donnant des précisions supplémentaires sur certains des points évoqués plus haut et répondent aux questions des commissaires, en particulier sur les difficultés de communication entre la direction générale et les préposés, sur la formation des collaborateurs et sur les retards importants au niveau des réquisitions en saisie.

Audition de M. Moutinot

Lors de son audition, le 15 mai 2006, M. Moutinot informe les commissaires sur le dépôt futur d'un projet de loi supprimant la direction générale des offices, et sur la mise sur pied d'une « task force vente » pour faire face au problème important de retard au service des ventes. Il fait par ailleurs mention d'un certain nombre de problèmes informatiques, du recours aux réquisitions électroniques, du regroupement de certaines réquisitions de poursuite, ainsi que des difficultés liées au nombre important de personnes en occupation temporaire au sein du personnel.

Décision et recommandation de la commission

Après une très brève discussion, la commission, unanime, décide de prendre acte du rapport RD 625 et vous suggère, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'en faire autant.